

Babill'



Mai 2015

A.A.P.A.R.S

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN
EXPOSÉ TECHNIQUE**

lundi, le 1^{er} juin 2015
(dès 18h30)

**Centre Marcel-Dulude,
530, boul. Clairevue Ouest,
St-Bruno J3V 6B3**

FRANCINE BOUCHARD

Artiste peintre / Aquarelle ~ www.francinebouchard.artacademie.com

À La Tuque en Haute Mauricie en 1994, Francine s'inscrit par défi à un cours d'aquarelle. Elle persévère malgré la complexité du médium, il lui correspond en tout point et elle y découvre une seconde nature. En 2002, elle s'y consacre à temps plein. Ses aquarelles vernies, ses forêts, ses personnages et ses thèmes urbains puisés directement de son imagination charment de plus en plus son public.

Aussi, plusieurs prix et distinctions lui sont décernés et elle devient par le fait même, membre de la prestigieuse Société Canadienne de l'Aquarelle.

Son sujet principal étant bien établi, et sans détails superflus, le processus de création s'enclenche. Elle aime prendre des risques et ne pas retenir son impulsivité, des hasards «contrôlés» se multiplient et confirme ses intuitions. La composition et la lumière s'installe progressivement d'elle-même. À ce moment précis, le tableau est le reflet de toute la poésie qui l'habite.

Cette technique personnelle et non traditionnelle confère à ses œuvres une atmosphère à la limite de l'irréelle.

L'artiste fera une démonstration de sa technique non traditionnelle.

- Elle livrera quelques trucs et secrets de corrections, souvent au grand plaisir du public.
- Elle partagera également sa vision personnelle de l'aquarelle.

Une scène de ville sera le sujet principal, mais sans détails superflus, ou tout simplement sans aucun dessin.

Elle examine tous les effets de l'interaction de l'eau, du pigment et du papier et laisse son imagination prendre la relève et le processus de création s'enclenche. Elle retire un immense plaisir à l'essai/erreur, ainsi elle démontre que de prendre des risques peut être bénéfique et très surprenant. Et si le voyage de sa tête, au pinceau, n'a pas pris le chemin désiré, alors quelques techniques de corrections seront mises en avant, et souvent cette correction ajoute un plus à l'atmosphère et elle ne retire que du positif à chaque coup de pinceau.

Le résultat: Une perspective quelque peu délinquante et naïve qui s'impose d'elle-même, par ces hasards «contrôlés»! Des contrastes forts faisant ressortir la lumière par le côté sombre dans le but d'atteindre l'émotion et l'atmosphère désirée.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 4 mai 2015
CÉLINE GIRARD

Artiste peintre / Acrylique ~ www.celinegirard.com

Peintre de l'abstraction, Céline Girard travaille principalement la peinture à l'acrylique pour sa réalité plastique. Sa démarche artistique est une réflexion sur le langage initié par la couleur et le geste en peinture. Elle anime le plan dans une succession de rapports spatiaux qui fendent l'espace, dans des alliages chromatiques qui se construisent à même la matière et ses empâtements. Ses couleurs, aussi vives que fortes, symbolisent la vie, dans toute son intensité.

Elle nous offre des univers énigmatiques où les éléments de la nature émergent, se confrontent, se heurtent pour prendre place en affirmant leurs primautés.

EXPOSÉ TECHNIQUE - DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

« Comment ne pas se perdre en abstraction »

La difficulté de l'art abstrait est de produire une vision qui ne se réfère pas nécessairement à une image de la réalité. Par des explications simples, des exemples concrets, dans une suite d'étapes de mise en place de l'œuvre, les participantes et participants à cet exposé pourront repartir avec une technique qui facilitera leur prochaine production.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 14 septembre 2015
JUAN CRISTOBAL PINOCHET

Artiste peintre ~ www.cristobal.ca

Juan Cristobal Pinochet est né au Chili, il arrive au Québec à l'âge de 17 ans. Malgré le fait qu'il fait ses études universitaires en marketing et communication à l'Université d'Ottawa, il fréquente assidument l'académie de dessin et peinture dirigé par sa mère Silvia Araya dans la ville de Québec.

Il est membre de l'institut des arts figuratifs du Québec, de la Société de Portrait d'Amérique, de l'Académie International des Beaux Arts du Québec et de la Société de Pastel de l'Est du Canada.

Il a fondé l'académie Cristobal, école supérieure de dessin et peinture et enseigne à Montréal, Québec, Charlevoix et régions. Une de ses œuvres figure parmi la collection permanente du Musée du Pastel en France.

Ses études et connaissances approfondies sur la composition dans l'art picturale lui ont permis de devenir conférencier au Canada et à l'étranger.

EXPOSÉ TECHNIQUE

La composition d'un tableau :
L'essentiel; Structure,
Tonalités et Couleurs.

Une conférence présentant les essentiels de la composition par l'artiste précédera et accompagnera sa démonstration technique.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Danielle Tremblay, présidente,
danou.lynn@videotron.ca 450.446.5208

Louise Godin, vice-présidente et co-directrice des expositions
godinlo@videotron.ca 450.655.5862

Jacques Landry, vice-président circuit des arts et partenaires
famille_landry00@sympatico.ca 450.461.3796

Michel Côté, trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants
mcote.ca@videotron.ca 450.676.6581

Lorraine Arsenault, directrice aux expositions
arseneaux@sympatico.ca 450.461.0114

François Gagnon, directeur au développement culturel
amigo3@videotron.ca 450.674.4821

Lise Masson, directrice au recrutement
masson.lise@videotron.ca 450.649.1454

Serge Tanguay, directeur à la commercialisation et au développement des artistes
sergetanguay@live.ca 450.482.1690

Claudette Sicotte, secrétaire
cerclo@videotron.ca 450.646.3001

Réjean Gosselin, directeur publicité et communications
rejeanilgosselin@videotron.ca 450.449.2998

Pauline Lysight, directrice à la formation
polenchka@hotmail.com 450.616.3776

Guylaine Ruel, directrice au journal
g_ruel@sympatico.ca 450.349.1568

Jacques Arpin, directeur technologie de l'information, Facebook
jacques.arpin@videotron.ca 450.715.4015

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **JUIN 2015**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **21 MAI** à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :
g_ruel@sympatico.ca

Renée Bellavance, coordonnatrice des expo-solo
reneebellavance@videotron.ca

Ghislaine Pilotte, responsable galerie virtuelle
pilotte.ghislaine@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Charles Spooner	514.377.6312
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Irène Lavertu	450.444.8527	Céline Leblanc	450.482.0551
Nicole Bédard	450.332.3316	Raymonde Dubord	514.499.3191
Danielle Thérout	450.447.3980		

Blogue de votre Galerie Virtuelle !

Nouveau guide pour le blogue revisité et plus

Il est très important de l'utiliser car en plus de vous faire de la publicité, vous pouvez y mettre des photos, articles de journaux ainsi que vos dates d'expositions ou de symposiums.

Vous pouvez aussi planifier une date de parution future et aussi faire des commentaires et répondre à ceux de gens qui visitent votre blogue .

Très bel outil et simple à utiliser, le guide est disponible sur la page de l'AAPARS, en allant dans galerie virtuelle des artistes : "Comment rédiger un article de blogue en P.D.F."

C'est un complément publicitaire à votre travail d'artiste via votre galerie virtuelle et c'est gratuit.

Remerciements

Merci à **Lysette Brière, Diane Couture et Rachel Garret**, pour leur généreuse implication comme relationnistes, ces dernières années.

Les membres suivants ont accepté le rôle de relationniste lors de l'assemblée générale en mars dernier :

Nicole Bédard, Charles Spooner, Monica Baron, Dianne McNeil, Mariette Lessard, Raymonde Dubord.

Bienvenue à tous et merci de vous impliquer auprès de l'AAPARS.

Atelier de formation avec *Martine Cloutier*



Les 11 et 12 avril derniers, quelques membres de l'AAPARS ont eu le grand plaisir et le privilège de participer à un atelier de spatule à l'huile avec Martine Cloutier, artiste invitée à l'exposé technique du 12 janvier 2015.



Martine a fait l'unanimité : rarement avons-nous rencontré une personne aussi généreuse. Inutile de dire que l'atelier fut un véritable succès.

À la demande générale, elle accepte de récidiver les 13 et 14 juin prochains. L'atelier sera adapté autant aux nouveaux participants qu'à ceux/celles qui ont suivi le premier.

Inscrivez-vous sans tarder. Vous ne serez pas déçus.

Atelier de formation avec *Martine Cloutier*

SPATULE À L'HUILE

Samedi et dimanche les 13 et 14 juin 2015

L'enseignement portera sur l'équilibre de la composition en dessin, soit : le point d'intérêt, la perspective, l'équilibre des masses, la loi des triangles et les contrastes de forme. Au niveau de la couleur : la loi des complémentaires, différentes compositions harmoniques, perspective atmosphérique, valeurs chromatiques, choix d'une harmonie, montage de la palette chromatique, gestuelle de la spatule, ses avantages et ses inconvénients, et comment on utilise la spatule sur un tableau.

Si la température est clémente, s'ajoutera à cela une sortie sur le motif, formation intéressante pour une plus grande observation et compréhension des principes de perspective linéaire et atmosphérique.

Membres : 140 \$ pour les 2 jours

Non-membres : Ajouter un chèque de 45 \$ pour la carte de membre annuelle

Minimum 7 personnes - Maximum 12 personnes

La liste du matériel nécessaire et le trajet seront fournis aux personnes inscrites.

**La réception du chèque et de la fiche
confirme votre inscription.**

**Pour information : Pauline Lysight,
Directrice à la formation 450-616-3776
ou polenchka@hotmail.com**

**Date limite
5 juin 2015**

**au Centre communautaire de Saint-Bruno,
53, chemin De La Rabastalière Est, Salle 127 de 9 h 30 à 16 h 30
On peut apporter son dîner (réfrigérateur et micro-ondes sur place)**

Fiche d'inscription

**Atelier de formation avec Martine Cloutier
au Centre communautaire de Saint-Bruno**

Samedi et dimanche les 13 et 14 juin 2015 de 9h30 à 16h30

S'inscrire avant le 5 juin. Aucune remise ne sera faite après cette date.

Membres : 140 \$ pour les 2 jours / Non-membres : ajouter un chèque de 45 \$ pour la carte de membre.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nos téléphone : résidence: _____ bureau: _____

Adresse de courriel pour recevoir l'information : _____

CARTE DE MEMBRE : Ci-inclus chèque au nom de l'AAPARS au montant de 45 \$ _____

ATELIER : Ci-inclus fiche d'inscription et chèque au nom de l'AAPARS au montant de 140 \$ _____

Poster le tout à : Ateliers de formation, AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 MAI

Exposition concours automnale 2015

**Samedi le 31 octobre 2015 de 10h à 17h et dimanche 1^{er} novembre 2015 de 10h à 17h
Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville**

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de **100 \$** par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants, dont 1 750 \$ dans les catégories Art Figuratif et Art Non-figuratif ainsi que 250 \$ aux cinq artistes qui se mériteront une mention honorifique toutes catégories et qui recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif de l'année **2013 ou 2014** ne sont pas admissibles au concours 2015 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
2. Votre chèque de **100 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2015 ;
3. Votre dossier d'artiste imprimé, format 8.5" x 11", et présenté dans **un portfolio relié ou duo-tang relié** comprenant les informations suivantes :
 - a. Votre *curriculum vitae* (**sur 1 seule page**);
 - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée** ;
 - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur votre dossier d'artiste, les normes d'accrochage ainsi que le protocole d'entente, visitez le site : www.aapars.com et consultez le lien dans la rubrique Nos activités / Expositions intérieures / Exposition concours Automnale / Informations utiles pour les artistes

Veillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

Règlements :

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2014, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- **L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).**
- **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, **vendredi le 30 octobre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges.** L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenault, directrice des expositions : 450. 461. 0114 ou Louise Godin, co-directrice des expositions : 450. 655. 5862.

✂ -----



FICHE D'INSCRIPTION

Exposition concours automnale - 31 octobre et 1er novembre 2015

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : _____

Adresse : _____
n° civique rue ville code postal

Numéro de téléphone (rés.) : _____ Numéro de téléphone (cell.) : _____

Numéro de téléphone d'urgence : _____ Lien avec vous : _____
(Pour rejoindre une personne si vous avez un malaise ou autre lors de l'exposition) (Ex. : conjoint, ami, etc.)

Courriel : _____
(Pour recevoir cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : _____

Peindrez-vous sur place lors de l'exposition? Oui Non
(Produits inodores seulement)

Le style de vos œuvres présentées (choisir une seule catégorie) :

Art Figuratif Art Non-figuratif Votre médium : _____

S.O.S. bénévoles :

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires *etc.* **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : _____

et/ou mon conjoint est également disponible à vous aider à : _____

- Je joins à ce formulaire :
- mon chèque au montant de **100 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du **31 mai 2015**.
(**Veillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.**)
 - mon dossier d'artiste conforme aux exigences
 - une enveloppe retour au format de mon dossier, suffisamment affranchie et adressée à mon nom**
 - (facultatif) un chèque séparé au montant de 45\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

Veillez poster le tout à cette adresse au plus tard le **31 mai 2015**:

AAPARS
Exposition concours automnale 2015
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 4P9

PROTOCOLE D'ENTENTE – Exposition concours automnale 2015

Dates et heures : Samedi le 31 octobre de 10h à 17h et dimanche 1 novembre 2015 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : **Vendredi le 30 octobre 2015 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)

Endroit : Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3
Sortie 78 de l'autoroute 30

IMPORTANT : *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 30 OCTOBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en novembre 2014.
9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
10. Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
13. Le **prix minimum** d'une œuvre doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 30 octobre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispoker ses œuvres.
18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de **3 pouces** entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont disponibles sur notre site internet : www.aapars.com sous l'onglet : Nos activités / Expositions intérieures / Exposition concours Automnale / Informations utiles pour les artistes
 - **Pour le respect de vos œuvres et de vos acheteurs potentiels, toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broche apparente. La présentation des œuvres doit être de qualité.**
 - Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;

- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
- **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole en participant à la rotation au bureau des ventes, à l'accueil des visiteurs ou toute autre tâche selon l'horaire défini par la responsable des bénévoles;**
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

20. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**

21. AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

22. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 30 octobre.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

Pour tout l'art du monde

C'est en s'inspirant de l'atmosphère qui règne dans les studios d'artistes que Hachem a repensé ses magasins. Nous allons au-delà du simple fournisseur de matériel d'art; nous sommes la destination unique conduisant à une expérience exaltante digne des beaux-arts. Nous visons à recréer l'esprit et l'imagination trouvés dans les lieux où foisonne la créativité.

Parce que chez Hachem, nous croyons à un nouvel art de vivre.



ENCADREMENTS \ MATÉRIEL D'ARTISTES \ MOBILIER

Plateau mont-royal - Montréal Est - Mascouche - St-Jérôme - St-Bruno
Laval - Vaudreuil (automne 2015)

HACHEM

POUR TOUT L'ART DU MONDE



Toutes nos
Félicitations
à

Carmen Caron, qui a été reçue

" Membre Signataire de l'Institut des Arts Figuratifs."

Vous êtes artiste, vous enseignez

et vous êtes à la recherche d'un lieu pour donner vos cours, vos ateliers ou simplement produire vos œuvres,

Nous avons 2 salles de classe ou d'atelier entièrement équipées et avec tout le confort souhaité, situées dans le Vieux-Longueuil.

1 classe de 247 pieds carrés et pouvant accueillir 8 à 10 élèves

1 classe de 204 pieds carrés et pouvant accueillir 6 à 8 élèves

Les disponibilités et tarifs se trouvent sur notre site internet :

<http://www.cours-de-peinture.com/location.php>

ou contactez René Milone au 450-448-8047

Atelier René Milone, 458 boulevard Curé-Poirier Ouest,
Longueuil, Québec - J4J 2H6

Inscrivez votre enfant à une expérience enrichissante et stimulante!

Camps de jour spécialisé en arts plastiques

4 ateliers par jour - 10 semaines au choix thèmes et techniques variées

PROGRAMMATION ÉTÉ 2015

www.cours-peinture-linda-boyte.com

Pré-inscription ou information

Contactez-nous au 450 641-6790

Linda Boyte, directrice et professeur de dessin et de peinture

Artiste peintre, pastelliste et aquarelliste

www.galeriemptresart.com

L'art de recycler

Du 1er avril au 30 juin

VERNISSAGE :
11 avril
14 H - 17 H

galerie

mp
tres
ART

DE : COLLECTIF + SOLO

Aline Baron Florence Gabillier Luc Tessier

Mélanie Poirier Diane Béliand

Francine Gauthier

Chyslaine Couture Christian Parenteau

Ginette Bernard Ida Rivard

Marthe Villeneuve Melissa Wilcox

Michelle Letarte

Diane Lacombe Nikolina Okuka

Pierre Lemay Rebel

Catherine Blackburn

galerie

mp
tres
ART

Appels de dossiers aux artistes en arts visuels pour 2016

La légèreté du mouvement

(1^{er} janvier au 31 mars 2016)

La danse de la matière

(1^{er} avril au 30 juin 2016)

Les voix de l'expression

(1^{er} juillet au 30 septembre 2016)

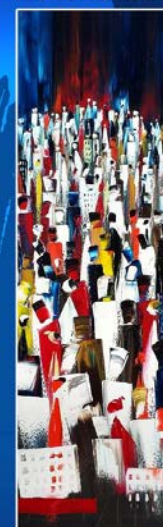
Hommage à la couleur

(1^{er} octobre au 31 décembre 2016)

Les informations se trouvent sur le site de la Galerie mp tresart :

<https://www.galeriemptresart.com/appeles-de-dossiers/>

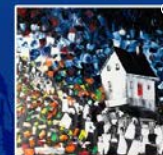
EXPOSITION 15 AVRIL AU
13 MAI 2015



RÉAL MOISAN



FRANÇOISE FALARDEAU



VERNISSAGE DIMANCHE LE 19 AVRIL
DE 13H À 16H

En collaboration avec :



Créer. Jouer. Décorer.



Achetez 50\$ de produits =
5\$ pour votre prochain achat*

Exclusif aux membres de :



MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

AACHEM

ENCADREMENTS - MATÉRIEL D'ARTISTES - MOBILIER
1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4
(450) 653-5000

MAJEURS (OR)



deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



Desjardins
Caisse du Mont-Saint-Bruno

1649 Montarville, Saint-Bruno J3V 3T8
450-653-3646



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192



Affaires municipales
et Occupation
du territoire
Québec

PIERRE MOREAU
Ministre

Culture
et Communications
Québec

HÉLÈNE DAVID
Ministre



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
Député de Chambly



SIMON JOLIN-BARRETTE
Député de Borduas



Audio / Vidéo
T 514-619-8453
Courriel: technoservone@gmail.com



Dre Djaouida Sellah
Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert
Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

COLLABORATEURS (ARGENT)

galerie



220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptresart.com

BMO Banque de Montréal
1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



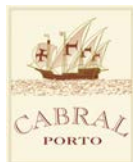
www.cafebrossard.com



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher
192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél. : 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca



DIANE LAMARRE
Députée de Taillon



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981

Matthew Dubé
Député
Chambly-Borduas

1 877 741-7802



NATHALIE ROY
Députée de Montarville

SOUTIEN (BRONZE)



DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères

